

1. - Déclaration de politique générale - Ils ont dit... -
2. - Partenaires sociaux - oui à l'instauration du service minimum - Ils ont dit... - Gouvernement -
3. - Protection sociale - Apprentissage junior - Ils ont dit... -
4. - Les Brèves - L'agenda -

Ils ont dit...

"...Dès son entrée en fonction le Président de la République a reçu les partenaires sociaux. Ce ne fut pas une rencontre d'usage mais bien la volonté de changer les usages !... Les circonstances sont historiques. Les partenaires sociaux ont en main la possibilité de reconfigurer les règles et l'organisation du marché du travail. Cette confiance que nous leur accordons préfigure à mes yeux une modernisation d'ampleur de la démocratie sociale..."

Nos entreprises et spécifiquement nos PME ont d'abord besoin d'un cadre réglementaire qui les aide et non qui les contraigne. Je veux réduire l'impôt papier, c'est à dire tout ce qui fait que l'administratif entrave le productif. Une commission (...) sera constituée à cette fin sous la présidence du premier président de la Cour des comptes, Philippe Séguin. Je proposerai qu'à l'instar du "small business act" américain, les PME françaises puissent se voir réserver une part des marchés publics.

Extraits de la déclaration de politique générale prononcée le 3 juillet par le Premier ministre François Fillon devant les députés.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

L'UPA salue la large place faite aux partenaires sociaux

La déclaration de politique générale prononcée le 3 juillet par le Premier ministre est venue confirmer et préciser les grandes orientations fixées par le Président de la République et soutenues par la majorité des Français. L'UPA a immédiatement réagi en saluant la large place faite aux partenaires sociaux pour participer à l'élan réformateur et en affirmant que les organisations patronales et les syndicats de salariés auront à cœur de trouver un terrain d'entente pour rationaliser le marché du travail. Autre bonne nouvelle, l'objectif de réduction de "l'impôt papier" annoncé par François Fillon répond à une demande récurrente des chefs d'entreprise artisanale qui veulent pouvoir concentrer tous leurs efforts sur l'activité de l'entreprise. Beaucoup d'initiatives restent à prendre dans ce domaine, y compris celle d'éviter des simplifications mal préparées qui aboutissent à l'effet inverse de celui escompté. La perspective d'un "small business act" à la française (voir ci-contre) est évidemment positive puisque ce type de dispositif tend à combattre l'avantage qui est trop fréquemment donné aux

grandes entreprises dans la répartition des marchés. La reconnaissance par le gouvernement du rôle primordial de la formation en alternance, va également dans le bon sens même si l'UPA juge nécessaire d'aller plus loin en engageant une vaste réforme de l'enseignement scolaire, de l'orientation et de la formation professionnelle parallèlement à l'ambitieux plan gouvernemental en faveur des universités. En outre, après avoir obtenu l'accord du Président de la République pour examiner la piste d'une TVA sociale, l'UPA a évidemment souscrit à la volonté du Premier ministre de trouver un complément au mode de financement actuel de la protection sociale, de sorte que le niveau élevé du coût du travail en France ne contribue plus à disqualifier les activités de main d'œuvre et l'emploi. Finalement, l'UPA s'est déclarée prête, et avec elle les 900.000 entreprises artisanales françaises, à relever les défis de cette nouvelle législature et à aller ainsi dans le sens des propos du Premier ministre qui a souligné le caractère passionné des entrepreneurs et des artisans français.

Ils ont dit...

...Les partenaires sociaux (Medef, CGPME, UPA, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO) qui ont pour priorité d'améliorer la situation de l'emploi et des salariés, décident de lancer une négociation sur la modernisation du marché du travail, portant sur la sécurisation des parcours professionnels, le contrat de travail et l'assurance-chômage. Ils se fixent pour objectif d'aboutir à des avancées significatives qu'ils évalueront à la fin de l'année 2007...

Ils décident également de se saisir de la question de la représentativité syndicale et du développement de l'espace contractuel. A cet effet, ils prolongent leur délibération sur ce sujet en vue d'établir un état des lieux préalable à l'ouverture d'une négociation d'ici la fin de l'année.

Extrait du relevé de décisions de la réunion au sommet des partenaires sociaux du 19 juin 2007.

Gouvernement

Le résultat des élections législatives a donné lieu à un remaniement gouvernemental. A l'issue de ces nouvelles nominations, Jean-Louis Borloo a hérité du poste de ministre (d'Etat) de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Il a donc la maîtrise du "Grenelle de l'environnement", auquel l'UPA se prépare par l'intermédiaire des groupes de travail qui ont été constitués (Brève n°187).

Christine Lagarde a pris sa succession au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, assistée notamment par Hervé Novelli, le secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, et donc de l'artisanat et du commerce, et de Luc Chatel, le secrétaire d'Etat chargé de la Consommation et du Tourisme.

Pour leur part, Xavier Bertrand, Eric Woerth et Roselyne Bachelot ont vu leurs attributions confirmées (La Brève n°186).

L'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat doit être débloqué

Après six mois de "délibération sociale", les partenaires sociaux se sont retrouvés le 19 juin et ont décidé d'engager des négociations interprofessionnelles, d'une part sur le contrat de travail, la sécurisation des parcours professionnels et le régime d'assurance chômage, d'autre part sur la démocratie sociale. Les leaders des syndicats de salariés et des organisations d'employeurs étaient cette fois en première ligne. A l'issue de la rencontre, le Président de l'UPA Pierre Martin a salué le choix du gouvernement d'interroger systématiquement les partenaires sociaux sur toutes les questions relatives aux relations du travail. Il a vivement regretté en revanche l'évolution donnée au dossier de la démocratie sociale. Car si le gouvernement a eu raison dans une note d'orientation d'encourager les partenaires sociaux à développer la négociation collective dans les petites et moyennes entreprises, il s'est malheureusement référé à des solutions totalement inadaptées aux entreprises artisanales. Pourtant, faut-il le rappeler, l'UPA et les cinq organisations syndicales de salariés ont signé le 12 décembre 2001 un accord visant à

développer le dialogue social dans l'artisanat. La légitimité et la validité juridique de cet accord ont été confirmées à plusieurs reprises. Alors pourquoi les pouvoirs publics ne rendent-ils pas cet accord pleinement applicable ? Pourquoi le Medef s'y oppose-t-il systématiquement ? Cette organisation prétend-elle défendre à elle seule à la fois les intérêts des multinationales du CAC 40 et ceux des entreprises artisanales ? Dénonçant clairement cette obstruction devant la presse, le Président de l'UPA Pierre Martin a invité les cinq organisations signataires de l'accord de 2001 à engager une démarche commune pour demander la mise en œuvre complète et immédiate de l'accord ; il a également souhaité que la négociation relative à la démocratie sociale s'inspire directement des rapports Chertier et Hadas-Label ainsi que de l'avis voté fin 2006 par le Conseil économique et social sur cette question ; enfin il a espéré que les prochains débats sur la négociation collective dans les petites entreprises, permettront à l'artisanat de s'organiser en matière de dialogue social.

GREVES

Oui à l'instauration du service minimum

La forme prise par certaines grèves des transports est pénalisante pour les artisans à la fois en tant qu'usagers et dans l'exercice de leur profession. Il est anormal qu'un mouvement de contestation dans un secteur puisse nuire à l'activité économique des autres secteurs. Ainsi, l'UPA considère que le projet de loi sur la continuité du service public de transport répond véritablement à une nécessité, même si elle ne souhaite pas que le droit de grève soit remis en cause. La méthode consistant à solliciter des négociations en vue d'aboutir à un accord cadre avant le 1er janvier 2008 est la bonne. En revanche, le Président de l'UPA a manifesté sa volonté d'améliorer le

texte, lors de sa rencontre avec le ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité Xavier Bertrand, afin de prendre en compte la situation spécifique des entreprises artisanales de transport. En effet, alors que le texte contraint les entreprises à engager des négociations, l'UPA considère que seule la négociation de branche est adaptée aux entreprises de petite taille. C'est pourquoi, propose aux parlementaires que l'obligation d'engager des négociations soit réservée aux entreprises de plus de 50 salariés, et que la situation applicable aux autres entreprises soit laissée à l'appréciation des branches professionnelles.

Un bilan du CNE s'impose

La Cour d'appel de Paris a jugé le Contrat nouvelles embauches -CNE- "contraire à la convention 158 de l'Organisation internationale du travail". Face à ce nouveau coup porté au CNE, l'UPA tient à rappeler les attentes des chefs d'entreprises artisanales dans ce domaine. Sans constituer la panacée, le CNE a apporté un nouvel outil en faveur de la création d'emploi. En effet, les chefs d'entreprise prennent davantage le risque d'une embauche quand ils savent qu'ils pourront faire marche arrière en cas de dégradation de l'activité. Ainsi, au premier trimestre 2006, le CNE a représenté 14% des créations d'emploi dans l'artisanat (enquête UPA / I+C de juillet 2006 auprès d'un échantillon de 3150 artisans). Malheureusement le jugement de la Cour d'appel de Paris tend à prolonger l'insécurité juridique

qui règne autour du CNE, au risque de dissuader les employeurs d'y recourir. Dans ce contexte, l'UPA considère qu'il convient de procéder à un bilan du CNE dans les prochaines semaines afin d'examiner l'impact réel de la mesure à l'issue des deux premières années. Ce travail devra servir à alimenter la réflexion des partenaires sociaux sur les différentes formes de contrat de travail. En tout état de cause, les chefs d'entreprise artisanale qui détiennent un fort potentiel de création d'emploi, ont besoin de temps pour consolider leurs recrutements. C'est pourquoi l'UPA propose que la période d'essai du contrat de travail à durée indéterminée -CDI- soit portée à trois mois renouvelable une fois. En parallèle, le contrat de travail pourra garantir un meilleur accompagnement du salarié en cas de perte d'emploi.

CONCERTATION

L'UPA rappelle les priorités de la grande majorité des entreprises

Lors de leur rencontre le 10 juillet avec le secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, le Président Pierre Martin et les Vice-Présidents de l'UPA ont procédé à un large tour d'horizon des dossiers intéressant les entreprises. Soulignant la nécessité de ne pas laisser à l'écart des réformes à venir les 2,3 millions d'entreprises françaises qui emploient au plus 20 salariés (96% du total), le Président de l'UPA a mis l'accent sur deux axes prioritaires. La baisse du coût du travail doit demeurer le fondement de toute politique en faveur des entreprises et de l'emploi. Pour y parvenir, une réforme du mode de financement de la protection sociale est incontournable ; c'est le prix à payer pour que l'artisanat et l'ensemble des entreprises de main d'œuvre deviennent de véritables accélérateurs de croissance. Par ailleurs, alors que la réglementation relative à l'équipement commercial n'a pas empêché le développement continu des grandes surfaces, un véritable rééquilibrage en faveur de "l'économie de proximité"



Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur

s'impose. Au nom de l'artisanat et du commerce indépendant, l'UPA revendique : un renforcement des pouvoirs des Observatoires départementaux d'équipement commercial, le retour à la loi Galland en matière de seuils de revente à perte et le maintien du repos dominical des salariés.

Désignations

UPA ALLIER

Jacky Renaud, CNAMS, succède à la présidence à Patrick Lecante, CGAD.

UPA ILLE-ET-VILAINE

Cécile Binard, CNAMS, succède à la présidence à Patrice Besson, CNAMS.

UPA HAUTE-SAVOIE

Christian Contat, CNAMS, succède à la présidence à Bernard Rebelle, CAPEB.

UPA BAS-RHIN

Charles Sengel, CNAMS, succède à la présidence à Jacques Kraft, CGAD.

Ils ont dit...

"Sous l'autorité de Christine Lagarde, je suis en charge de l'ensemble des entreprises françaises sur le marché mondial, ce qui va me permettre de m'attaquer aux insuffisances structurelles de notre tissu économique. Je serai l'avocat des entrepreneurs au sein du gouvernement et devant l'opinion publique.

Le projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat qui sera débattu à partir de demain (10 juillet) à l'Assemblée nationale, comporte des éléments favorisant l'offre de travail, avec la défiscalisation des heures supplémentaires et l'offre d'investissement avec la possibilité de convertir l'ISF en capital dans les PME.

Je veux être pragmatique mais aussi développer une culture du résultat. Avant de prendre une décision, notamment en matière de simplification, je commanderai systématiquement des études d'impact. Et je m'engage à supprimer une disposition chaque fois que j'en créerai une nouvelle."

Extraits de l'interview accordée par Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur au quotidien *Les Echos*.

Immigration : propositions de directive

Trois directives européennes consacrées à l'immigration sont au programme législatif de l'Union. La première concerne plus particulièrement les ressortissants de pays tiers en situation irrégulière et vise à réduire l'immigration clandestine par l'instauration de sanctions contre les employeurs contrevenants similaires dans tous les Etats membres. L'emploi illégal concernerait aujourd'hui entre 4,5 et 8 millions de personnes en Europe. Avec les autres organisations représentants les petites entreprises, l'UPA soutient l'objectif de cette directive mais demande qu'elle ne se traduise pas par une surcharge administrative supplémentaire pour l'entreprise. La discussion d'une seconde directive portant cette fois sur l'immigration légale de travailleurs qualifiés est annoncée pour septembre 2007.

8,44 euros

Le salaire minimum de croissance (smic) a été revalorisé au 1er juillet 2007 de 2,1%. Son montant horaire est ainsi passé de 8,27 à 8,44 euros. Après une hausse de 3,05% en 2006 et de 5,5% en 2005, le SMIC a progressé au total de 33,4% entre 1999 et 2006. Les effets habituels de cette importante progression (hausse du coût du travail et accélération de la consommation) ont néanmoins été tempérés par les phénomènes parallèles d'accroissement des allègements de charges sociales patronales.

Journée des Présidents

Pour la première fois, la "Journée des Présidents" qui réunit l'ensemble des responsables des UPA territoriales, a été précédée d'une demi journée de travail la veille entre les responsables administratifs des UPA départementales et régionales et les Secrétaires Généraux de l'UPA, de la CAPEB, de la CNAMS et de la CGAD. Les réactions particulièrement positives concernant cette réunion préalable montrent que l'initiative était utile et qu'elle devra être renouvelée. Le lendemain 28 juin, les Présidents des antennes régionales et départementales de l'UPA se sont retrouvés dans les locaux de la Banque fédérale des banques populaires mis à disposition de l'UPA, ce qui a donné lieu à des remerciements du Président Martin à Christian Le Seach' qui représentait le Président Dupont. Conformément à l'ordre du jour, le Président de l'UPA a largement évoqué l'actualité récente du secteur et a fait un bilan des actions menées dans le cadre des élections présidentielle et législatives, ainsi que des rencontres avec le président de la République et plusieurs membres du gouvernement Fillon. Qu'il s'agisse de la communication de l'UPA ou de la préparation des prochaines échéances électorales, un véritable débat s'est rapidement installé entre la salle et le Président et les Vice-Présidents de l'UPA présents à la tribune. Chacun a ainsi pu faire part de son expérience locale au profit de l'ensemble.

Les filles en stage de préparation

Dans la perspective du Mondial qui se déroulera du 2 au 16 décembre dans l'hexagone, l'équipe de France féminine de handball suivra un stage de préparation en Martinique du 29 juillet au 4 août. Par ailleurs, le tirage au sort organisé le 19 juin à Paris a révélé les adversaires de cette équipe de France. Il s'agit de la Croatie, de l'Argentine et du Kazakhstan.

Négociations soutenues

Syndicats et patronat ont décidé de mener la négociation sur la modernisation du marché du travail en quatre chapitres : l'entrée dans l'emploi, l'évolution dans l'emploi, la sortie et le retour à l'emploi. En outre, ils ont prévu de se retrouver tous les vendredis à compter de septembre en vue d'aboutir avant la fin de l'année.

26 JUIN

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNOPA.

27 JUIN

Réunion des responsables administratifs des UPA territoriales.

28 JUIN

Participation du Président et des Vice-Présidents de l'UPA à la journée des Présidents des UPA territoriales.

4 JUILLET

Participation de Patrick Liébus, Président de la commission des Relations du travail de l'UPA à la négociation sur le marché du travail.

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, Jean-François Bernardin.

Déplacement du Président de l'UPA à l'UPA Alsace.

10 JUILLET

Rencontre entre le Président et les Vice-Présidents de l'UPA et le secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, Hervé Novelli.

11 JUILLET

Conseil national de l'UPA.

Entretien du Président de l'UPA avec le Président de l'Agence nationale des services à la personne -ANSP-, Laurent Hénart.

18 JUILLET

Entretien entre le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, le Président de l'UPA et le Président de l'APCM.

19 JUILLET

Rencontre entre le Président de l'UPA et la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Christine Lagarde.

